

Conseil de fabrique 2020

- Daniel Giasson, président
- Lucien Baribeau, marguillier
- Paulette Beaudry, marguillière
- Philippe Kabore, marguillier
- Claude Lacharité, marguillier
- Thérèse Vaillancourt, marguillière
- Anderson Walter Nzabandora, marguillier
- Daniel Granger, pasteur

Si vous désirez contacter un des membres de l'assemblée de fabrique, veuillez communiquer avec le secrétariat au (819) 771-3285 ou par courriel au n.d.i@videotron.ca. Votre demande sera acheminée à la personne que vous désirez contacter.

- Emmanuella Beaudoin, Adjointe administrative
- Jean Charbonneau, concierge

Les Jardins du souvenir

Et si en payant moins cher pour vos préarrangements et vos services funéraires, vous aidiez financièrement votre paroisse sans qu'il ne vous en coûte un sou de plus. Que feriez-vous ?

Les Jardins du Souvenir : Maison funéraire et cimetières appartenant à l'Archidiocèse offrent de verser une redevance à chaque paroisse sur tous les contrats signés avec les paroissiens(es).

« PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT RÉGIONAL » AU PROFIT DES PAROISSES QUI SOUHAITENT ACCUEILLIR LES FUNÉRAILLES DANS LEURS LOCAUX ET LEUR ÉGLISE.

Par ce « programme de déploiement régional », Les Jardins du Souvenir se rendent disponibles pour aller dans les locaux paroissiaux (1 ou 2 fois par mois selon un horaire fixe) afin de rencontrer les personnes qui désirent faire leurs préarrangements, organiser des funérailles ou régler les questions touchant les cimetières.

De plus, nous allons promouvoir auprès de nos clients(es) et des paroissiens(es) l'organisation des expositions (urnes ou cercueils) dans les locaux des paroisses (ou centres communautaires) et l'utilisation des églises pour y célébrer les funérailles.

Communiquez avec les responsables de votre paroisse, ou directement avec nous au 819-778-1515 ou à paroisse@lesjardinsdusouvenir.com.



Gatineau et Aylmer
819-778-1515
lesjardinsdusouvenir.com

PRÉARRANGEMENTS • MAISONS FUNÉRAIRES • CIMETIÈRES

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



Coopérative funéraire
de l'Outaouais
819 568-2425

Regal Nails
Salon & Spa

SOINS PROFESSIONNELS DES
ONGLES POSE DE CILS
FRANCHISÉ

Deux succursales pour vous servir
35, boul. du Plateau
Gatineau (Québec) J9A 3G1 (Secteur Hull)
(à l'intérieur du Wal-Mart)
819 777-8880

51, boul. de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 0B5 (Secteur Gatineau)
(à l'intérieur du Wal-Mart)
819 561-8885



T : 819-776-5757 F : 819 776-2686
310, rue Notre-Dame-de-l'Île
Gatineau Qc J8X-3V2



Comptoir St-Vincent de Paul de
Hull Inc.

102, rue Eddy, Gatineau (Qc) J8X 2W4

Nos heures d'ouverture
Dimanche 11h à 17h
Lundi et mardi 9h à 17h30
Mercredi, jeudi et vendredi 9h à 21h •
Samedi 9h à 16h30

Liliana Zubac Gérante
Tél.: 819 776-1068, poste 1



Nous cherchons à être « des
communautés où chacun, quelle
que soit sa race, sa religion, sa
culture, ses capacités ou son
handicap puisse trouver sa place et
révéler ses dons au monde. »

Jean Vanier
Hébergement et Plateau de travail
19, rue Hanson
Gatineau, Qc J8Y 3M4
www.larche.ca

Téléphone :819-770-2000
Messagerie : arche.agape@bellnet.

Un reçu de 20 \$ pour fins d'impôt peut être remis pour les intentions de messes. Veuillez fournir votre nom et adresse lors de votre demande. Le reçu des sommes accumulées (incluant les dons que vous ferez durant l'année 2020) sera expédié au début de 2021.



L'Écho

de Notre-Dame-de-l'Île

16 au 29 février 2020

Volume 28 numéro 4

Grandir dans l'amour

« La vie et la mort sont proposées à l'humanité???



« Si quelqu'un te réquisitionne pour faire
1000 pas... Fais-en 2000 avec lui. » Mt 5,41



115, boulevard Sacré-Coeur

Gatineau (Secteur Hull) Québec J8X 1C5

Tél.: 819-771-3285 Télécopieur: 819-771-3286

Courriel: n.d.i@videotron.ca

Site internet: paroissedelile.org

<https://www.jedonneenligne.org/diocesegatineau/>

Heures de bureau du lundi au jeudi, de 8h30 à 15h et FERMÉ le vendredi

Horaire des célébrations

Samedi le 15 février, 16h00 à N.D.I.

Pierre Baril – La Famille

Dimanche le 16 février, 10h30 à N.D.I.

Pierrette Lorange/Rachel Patry – Famille Lorange

Lundi le 17 février

10h00 (Résidence de l'Île)

Fernand Boucher – son Épouse

13h30 (Villa des Brises)

Jean Sans-Cartier – Marlène Gagné

19h00 Adoration (sans eucharistie)

Samedi le 22 février,

16h00 à N.D.I.

Les défunts du cimetière Notre-Dame - Parents et Amis

Dimanche le 23 février, 10h30 à N.D.I.

Yves Granger – Famille Lorange

Lundi le 24 février

10h00 (Résidence de l'Île)

Jean Sans-Cartier – Valérie Smith

13h30 (Villa des Brises)

Danielle Leblanc – Parents et Amis

Samedi le 29 février, 16h00 à N.D.I.

Souls of loved ones in the family – Tran Van Loc

Dimanche le 1 mars, 10h30 à N.D.I. Premier dimanche du Carême

Raymond, Claire et André Mathé- Chantal Robert

Lundi le 2 mars

10h00 (Résidence de l'Île)

Jean Sans-Cartier – Valérie Smith

13h30 (Villa des Brises)

Jean Sans-Cartier – Marlène Gagné

19h00 Adoration (messe avec eucharistie)

On plan souls – Tran Van Loc

Lampe du sanctuaire

Semaine 16 au 22 février : Parents défunts de la famille Francine Balboni

Semaine 22 au 29 février : Parents défunts de la famille Demers par Alain Demers

Semaine 1^{er} mars au 07 mars: Parents défunts de la famille Mignonne Cousineau



Vous désirez faire brûler la lampe du sanctuaire à des intentions particulières? Veuillez-vous adresser à Emmanuella au secrétariat. Il en coûte \$10.00 pour une lampe d'une durée de 7 jours. Il y a possibilité de 52 semaines dans l'année. Avis aux intéressés

QUÊTES ET DÎME du 27 janvier au 9 février 2020

QUÊTES

Résidence de l'Île : 179.50\$

Villa des Brises : 13.00\$

N.D.I: 1 445.00\$

Total des quêtes: 1 637.50\$

Revenus autres :

Dîmes : 155.00\$

Total : 1 792.50\$

MERCI

Confirmation

Vous désirez recevoir le sacrement de confirmation ?

La prochaine session de préparation se vivra les 23-24 mai 2020.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la paroisse de Ste-Élisabeth de Cantley au 819 827-2004.

La secrétaire se fera un plaisir de vous informer et de vous informer des détails et des coûts mais également de vous accueillir.



La confirmation c'est quoi?

La confirmation est le dernier sacrement de l'initiation chrétienne (après le [baptême](#) et l'eucharistie). Ce sacrement remonte aux tout premiers temps de l'Église catholique. Le Nouveau Testament nous apprend qu'à la suite de Jésus qui fit descendre sur ses apôtres le souffle de l'Esprit Saint lors de la fête de la Pentecôte, ces derniers prirent à leur tour l'habitude de communiquer l'Esprit Saint aux baptisés de leur temps en leur imposant les mains (cf. Actes 8,15-17); à leur suite, les premiers évêques (responsables des églises locales) de l'Église firent de même, et ce jusqu'à nos jours. C'est donc l'[archevêque](#) lui-même qui confère le sacrement (ou un de ses délégués) de confirmation aux baptisés de son diocèse, à titre de successeur direct des apôtres.

Être confirmé(e), c'est recevoir une effusion spéciale de l'Esprit Saint qui a comme effet véritable et ressenti, de faire croître, de consolider et de manifester les dons spirituels reçus lors de son baptême. La confirmation transforme donc réellement la personne qui la reçoit en lui conférant une force et une grâce divines qui lui permettront de témoigner avec force et sagesse de sa foi chrétienne dans le monde d'aujourd'hui.

En somme, la confirmation est le sacrement qui fait passer à l'âge adulte de la foi une foi mûre et raisonnée, forte et audacieuse. Recevoir la confirmation, c'est être touché(e) par la force de l'Esprit Saint, être inspiré et mû par Lui.

ÊTRE TÉMOIN DE BAPTÊME

Quel est le rôle du témoin ?

Qui peut être témoin ?

Le témoin de baptême Quel est le rôle du témoin ? Qui peut être témoin de baptême ? Si le rôle des parrains et marraines est dans l'ensemble bien interprété comme étant nécessaire pour soutenir et accompagner la croissance spirituelle des baptisés (C. 872) - et donc de fait la qualité requise pour être parrain moins questionnée par nos contemporains - des questions émergent fréquemment sur la manière dont il faut comprendre le rôle et la qualité des témoins de baptême (C. 875). Leur vocation est-elle d'être des parrains « en version allégée », lorsque la ou les personnes pressenties ne correspondent pas aux critères de foi et de bonnes mœurs généralement attendus pour la fonction ou alors cette possibilité est-elle plutôt similaire à celle du parrainage ? et donc dans ce cas, pourquoi distinguer les deux ?

Il existe dans les faits, une pratique pastorale de proposer d'inscrire comme témoin de baptême des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être parrain ou marraine de baptême. Cette pratique, qui fait penser à un plan B, plus qu'à une véritable intention, est-elle juste ? Nous verrons qu'elle ne semble pas respecter l'intention initiale et actuelle du législateur canonique et repose principalement sur une confusion, notamment avec le rôle des témoins de mariage, qui se limitent dans leur rôle à attester une identité et un fait.

La juste interprétation du rôle et de la place des témoins peut être comprise en regardant attentivement le code de droit canonique. Notamment, il faut noter que le canon 875 n'est pas inséré dans le chapitre sur « les parrains » mais sur « la preuve du baptême ». Le témoin de baptême est ainsi proposé pour les situations particulières, dans l'éventualité où aucun parrain ne peut être nommé : ce qui est le cas pour des situations d'urgences (par ex. baptême d'urgence en péril de mort où même un laïc peut administrer le baptême), ou encore les situations de pays en restriction de liberté religieuse. Le témoin est alors nécessaire pour la preuve du baptême et peu importe qu'il soit baptisé ou non, c'est un témoin juridique. Une interprétation plus large reviendrait à considérer que le parrain est une espèce en voie de disparition, qui ne peut plus se trouver sans grave dommage pour le futur baptisé ...

Or, dans notre époque marquée par la postmodernité, on peut supposer a minima que même si la famille ne connaît pas dans son entourage une personne idoine pour cette fonction, il lui est aisée de se rapprocher de la communauté paroissiale pour demander l'assistance d'un baptisé, démarche non périlleuse et en cohérence avec sa demande de sacrement, à moins que ses motivations quant au baptême ne soient différentes, ce qui est un autre sujet. En dehors de ce contexte très particulier à apprécier justement, si le futur baptisé est déjà pourvu d'un parrain catholique, un témoin peut donc être proposé en complément, mais doit être chrétien pour respecter l'ecclésiologie du baptême et être un "témoin vivant de la foi du Christ", tel que le souligne le rituel du baptême. Le parrain apportant déjà par sa présence la preuve du baptême il serait superflu et contraire à l'esprit de rajouter un témoin uniquement pour la preuve, mais il n'est en revanche jamais inutile de proposer d'autres témoins baptisés pour souligner le rôle de l'entourage dans la croissance spirituelle du nouveau baptisé.